

GRANDE-BRETAGNE—Suite

Ottawa 2 (Ont.)—Fin

Conseiller naval adjoint	M. le capitaine de corvette G. R. H. Lloyd-Williams, R.N.
Conseiller militaire adpoint	M. le major J. E. Taylor.
Conseiller militaire adjoint	M. le major W. Pakenham- Walsh.
Conseiller militaire adjoint	M. le major R. F. W. Simmons.
Deuxième secrétaire (affaires commerciales)	M. H. W. Sturdy.
Deuxième secrétaire	M. A. J. Sims.
Deuxième secrétaire (préposé aux passeports)	M. H. J. Shears.
Deuxième secrétaire (commercial)	M. D. Montgomery.
Troisième secrétaire	M. R. S. Gorham.
Conseiller de l'air adjoint	M. le capitaine d'aviation G. Holmes.

Ottawa 2 (Ont.)

(56, rue Sparks. Téléphone: 233-4085)

(Pour le Canada)

Délégué commercial en chef	M. A. Currall.
Délégué commercial	M. J. A. E. Smart.
Délégué commercial	M. H. G. P. Taylor.
Délégué commercial	M. L. Lightman.
Délégué commercial adjoint	M. H. W. Sturdy.
Délégué commercial adjoint	M. D. Montgomery.

Edmonton (Alb.)

(Édifice Imperial Bank, avenue Jasper. Téléphone: GA 4-0481)

(Pour l'Alberta) GA 4-0481)

Délégué commercial	M. G. R. Latham.
Délégué commercial adjoint	M. G. W. Hollingworth.
Agent d'information régional	M. J. D. G. Walker-Brash.

Halifax (N.-É.)

(5425 Spring Garden Road. Téléphone: 422-7488)

(Pour les Provinces maritimes)

Délégué commercial	M. H. F. Codling.
Délégué commercial adjoint	M. E. Patterson.

Montréal (P.Q.)

(635 ouest, boul. Dorchester. Téléphone: 866-5863)

(Pour le Québec)

Délégué commercial principal	M. A. Heckle.
Délégué commercial	M. B. C. Harries.
Délégué commercial	M. V. F. Kimber.
Délégué commercial adjoint	M. M. B. McMahon.
Délégué commercial adjoint	M. B. J. Kemp.

(635 ouest, boul. Dorchester. Téléphone: 866-5863)

(Pour Montréal et les Provinces maritimes)

Agent d'information régional	M. K. J. Maconochie.
Agent d'information	M. I. M. McKinney.

Québec (P.Q.)

(100, Place d'Youville. Téléphone: 525-5187)

(Pour le Québec)

Agent d'information régional	M. Peter Pares.
------------------------------------	-----------------

*Les noms des fonctionnaires consulaires qui ne sont pas fonctionnaires de carrière ni citoyens du pays qu'ils représentent, ou qui s'occupent d'affaires ou exercent une profession en dehors de leurs fonctions consulaires, sont précédés d'un astérisque.